

Exposition photo de Babacar Diop

L'Institut Mutualiste Montsouris a le plaisir de vous inviter à découvrir l'exposition photographique « Un état de perception » de Babacar Diop, un artiste émergent au regard captivant, qui se tient du 20 mars au 30 juin 2025.

Information patients : Point sur la situation de l'IMM

Tous nos services sont et resteront pleinement opérationnels : tous les soins, consultations, hospitalisations, interventions... sont assurés avec les mêmes garanties d'excellence et de sécurité.

L'IMM lauréat des Trophées de la qualité des soins

Créés en 2024 par l'Agence Régionale de Santé, les Trophées de la qualité des soins récompensent l'excellence des professionnels de santé en Île-de-France. En valorisant les initiatives innovantes et les pratiques exemplaires, ils contribuent à améliorer la prise en charge des patients et à inspirer l'ensemble du secteur.

L'ARS d'Ile-de-France a annoncé les lauréats des Trophées de la qualité des soins, parmi lesquels figure le projet « Patient et Gestion des Risques : intégration de la voix du patient à l'analyse des EIAS et des patients partenaires au CREX et RMM » de l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM).

Depuis plusieurs mois, l'IMM a mis en place un processus de recueil enregistré et filmé du ressenti du patient pour l'analyse des Evènements Indésirables Associés aux Soins (EIAS) qui surviennent.

Dans une démarche d'amélioration continue de nos process, nous avons souhaité associer le patient, dont la parole est essentielle, au retour d'expérience suivant la survenue d'un événement indésirable.

Nous sommes très fiers de voir ce projet de collecte récompensé : il s'inscrit dans le cadre de notre volonté d'amélioration continue, et constitue la première étape d'un projet ambitieux intégrant, à terme, un « pool » de patients experts formés qui accompagneront cette démarche à nos côtés.

L'IMM au palmarès des 50 meilleurs hôpitaux de France

Le magazine Le Point vient de publier son palmarès des 50 meilleurs hôpitaux de France : pour l'année 2024, l'IMM figure en 32ème position et devient le 2ème Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) de France !

Ce classement annuel, véritable référence à l'échelle nationale, évalue la qualité des établissements hospitaliers en France.

Il est établi à partir d'une méthodologie rigoureuse qui prend en compte de nombreux critères, tels que les résultats des patients, l'activité médicale, les moyens humains et matériels, la satisfaction des patients...

Bravo à toutes les équipes de l'IMM : cette distinction est une reconnaissance de la qualité des soins que nous offrons à nos patients, de notre haut niveau de savoir-faire et de notre capacité à innover.

Découvrez le classement détaillé de nos 20 spécialités référencées dans le classement :

Classement général : 32ème (2ème ESPIC)

Maternité :

- Accouchements normaux : 43ème /393

Cardiologie :

- Angioplastie coronaire : 4ème /199
- Chirurgie cardiaque adulte : 21ème /38
- Rythmologie : 5ème /244
- Cardiologie interventionnelle : 4ème /201

Veines et artères :

- Chirurgie des carotides : 1er /133
- Chirurgie des artères : 28ème /203

Orthopédie :

- Prothèse de hanche : 34ème /360
- Prothèse du genou : 7ème /343
- Chirurgie du dos de l'adulte : 19ème /122

Urologie :

- Cancer de la prostate : 1er / 138
- Adénome de la prostate : 2ème /246
- Cancer de la vessie : 1er /240

Gynécologie :

- Fibrome utérin : 10ème /311

Appareil Digestif :

- Chirurgie de l'obésité : 15ème /183
- Chirurgie du rectum : 34ème /162
- Cancer de l'estomac et de l'œsophage : 13ème /69
- Hernie de l'abdomen : 38ème /404

Ophthalmologie :

- Cataracte : 50ème / 302

Cancérologie :

- Cancer du poumon : 3ème /76

Scannez, répondez, vous nous aidez !

Votre expérience de patient nous intéresse.

Récupérer le maximum de témoignages et d'expériences en provenance de nos patients nous permet d'identifier nos points d'amélioration mais aussi nos réussites sur lesquelles capitaliser.

Mieux comprendre le « consentement »

Avant une intervention chirurgicale, vous devrez signer un document appelé « consentement à l'acte d'intervention ».

Pour mieux comprendre l'utilité de ce document, regardez cette courte vidéo animée.